



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

A Lille, le 31 octobre 2020

Madame la présidente du CHSCT -A
Madame la présidente du CHSCT-S
Messieurs les présidents des CHSCT
départementaux du Nord et du Pas de Calais

Madame la présidente des CHSCT -A et CHSCT-S,
Messieurs les présidents des CHSCT départementaux du Nord et du Pas de Calais,

Le ministre de l'éducation nationale a annoncé jeudi soir en conférence de presse la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique en raison de la circulation très active du virus. Parallèlement un protocole sanitaire a été publié sur le site du ministère.

Nous constatons que l'allègement des effectifs pourtant prévu dans la phase 1 du plan de continuité est absent du protocole actualisé et que les nouvelles dispositions sont à mettre en œuvre pour le 9 novembre.

- Nous nous étonnons que pour l'ensemble de la population les nouvelles dispositions s'appliquent depuis vendredi 30 octobre minuit et que pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, le protocole ne s'applique que le 9 novembre soit une semaine de plus avec un protocole insuffisant.

La FSU revendique la mise en œuvre de ce protocole dès la reprise de l'activité. Ainsi elle demande de banaliser le temps suffisant aux équipes en amont de la rentrée des élèves.

- Le principe d'un accueil de tous les élèves à tous les niveaux sur l'ensemble du temps scolaire rend inapplicables la majeure partie des dispositions :

> Les arrivées et départs des établissements du second degré ne pourront être étalés dans le temps.

> La quasi-totalité des enseignements du second degré nécessite l'usage de salles spécialisées ainsi la recommandation du guide risque d'être appliquée de manière systématique, sans considération des problématiques techniques pédagogiques.

> Par ailleurs, la réforme du lycée a fait exploser le groupe classe sur la majorité de l'horaire des spécialités. Les brassages d'élèves sont devenus la norme comme ils le sont en collège, notamment en LCA et LV

> Le protocole ne mentionne aucune nouvelle disposition pour certains enseignements comme l'éducation musicale et chant choral ou l'EPS.

> Dans le second degré, le non-brassage des groupes en récréation est quasiment impossible à mettre en œuvre. La pause en classe nie les problématiques de surveillance et de sous-effectifs en vie scolaire. Ainsi les brassages en récréations seront inévitables.

> Les demi-pensions fonctionnent ordinairement à flux tendus. La limitation des brassages est recommandée mais sur les temps traditionnellement impartis, comment mettre en œuvre la distanciation physique des « 1 mètres » et le nettoyage en fin de service ?

Les membres FSU en CHSCT vous ont alerté dès le 16 mars sur les problématiques récurrentes en terme de matériel de protection individuel des personnels, sur le nettoyage et la désinfection des locaux, sur les difficultés relatives aux demi-pension, à l'EPS, aux internats, aux plateaux techniques enfin et surtout sur les risques psycho-sociaux et l'épuisement de la totalité des personnels de l'éducation nationale.

Nous sommes à la veille de la rentrée

- Aucun délai n'est accordé aux équipes pour préparer cette nouvelle étape dans la lutte contre la covid-19
- Les personnels n'ont aucune information quant à l'utilisation des masques de la marque Dim et le réapprovisionnement en masque non toxique ;
- Les personnels vulnérables ne sont pas prévenus des modalités pour se placer en travail à distance ; de même pour les personnels vivant avec des personnes vulnérables.
- Le protocole sanitaire ne repose que sur des recommandations qui ne tiennent pas compte des réalités d'exercice des métiers de l'éducation nationale, de l'état de délabrement du bâti scolaire, en particulier des huisseries, de la surcharge des effectifs classe et du sous-effectif chronique dont souffre l'ensemble des professions de l'éducation nationale.

Ainsi les membres FSU du CHSCT académique considèrent que l'employeur déroge à ses obligations de protection de la santé et de la sécurité des agents qui travaillent sous son autorité. Les nombreux avis déposés depuis le début de la crise sanitaire témoignent des alertes récurrentes.

Nous vous appelons donc solennellement, Madame la présidente des CHSCT-A et S et Messieurs les présidents des CHSCT départementaux du Nord et du Pas de Calais, à mettre en place des conditions qui protégeront l'ensemble des personnels et leur famille ainsi qu'une communication claire et urgente à l'ensemble des agents.

Veillez croire, Madame la présidente des CHSCT-A et S et Messieurs les présidents des CHSCT départementaux du Nord et du Pas de Calais, en notre profond attachement au service public d'éducation et à la défense de ses personnels.

Les élus FSU aux CHSCT A, S, 59 et 62.